

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DFPE 339 Approbation de la signature d'une convention d'aide à l'investissement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation d'aménagements dans l'EAPE situé 2, rue Larrey, dans le 5e arrondissement.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'une convention d'aide à l'investissement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation d'aménagements dans l'EAPE situé 2, rue Larrey, dans le 5e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris une convention d'aide à l'investissement dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée au budget d'investissement de la Ville de Paris à la rubrique 64 « Crèches et garderie », chapitre 13, article 1328.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO